

Le 12 novembre 2021,

Cab/SL/JE  
N°2021-11-032

***M. Olivier VERAN***  
***Ministre des Solidarités et de la Santé***  
***Ministère des Solidarités et de la Santé***  
***14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07***

*Objet : Médiation – Négociation en cours en Martinique*

Monsieur le Ministre,

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir répondu favorablement à la demande de médiation formulée par l'intersyndicale et par les acteurs locaux, que j'avais portée auprès de vous.

Je salue le travail de discussion et d'écoute qui a été engagé entre des représentants des personnels et les membres de la médiation.

Force est toutefois de constater que la situation en Martinique reste toujours extrêmement tendue. Aussi, il me semble impératif de conserver de part et d'autre une posture constructive et de rechercher, toujours, des solutions concrètes afin de mettre un terme au conflit en cours.

Sollicité par les professionnels et par l'intersyndicale, à l'écoute des membres de la médiation, je tiens donc à formuler auprès de vous deux requêtes officielles.

En premier lieu, il convient de constater que l'installation totale de la médiation heurte sur un enjeu qui me semble important : le format et le périmètre de la discussion. Compte tenu de la dimension du conflit, l'ensemble de l'intersyndicale doit pouvoir participer à la médiation et plus particulièrement le corps des infirmiers, des sages-femmes et des podologues. Nous devons donc prendre en compte leur contribution à cette médiation, dès lors qu'ils sont parties prenantes à l'intersyndicale.

En ce sens, je vous demande officiellement de bien vouloir **intégrer ces trois corps professionnels, parties prenantes à l'intersyndicale, aux discussions en cours de la médiation.**

Je sais que cette mesure conduit à étendre les discussions au-delà du périmètre strict du CHUM. Cette intégration permettra de respecter la composition de l'intersyndicale, partenaire de cette médiation. Cette possibilité d'écouter ces trois corps professionnels sur le plan local ne devrait en aucune manière conduire à déstabiliser la médiation en cours.

En second lieu, je vous demande de bien vouloir veiller à **transposer les mesures et modalités d'évolution qui seraient arrêtées afin de tenir compte de la situation locale, aux champs des secteurs sanitaire, social et médico-social**. Je pense aux pompiers, aux salariés des maisons de retraites, aux personnels des institutions libérales et des services à domicile. Cela nous permettra d'ouvrir des perspectives d'application de l'adaptation des mesures sanitaires en vigueur et de définir le cadre le plus compatible avec la réalité des implications locales.

Bien sûr, cette évolution concernera le champ de l'Etat et des structures médico-sociales sous gouvernance partagée avec les collectivités.

Compte tenu de l'urgence de la situation, je compte sur votre diligence sur ces différents points qui seraient de nature à ramener de l'apaisement sur le plan local.

Etant dans l'Hexagone dans le cadre de la poursuite des négociations avec le Gouvernement sur le plan de développement de la Martinique et dans le cadre de la prise de la présidence par la Martinique de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne, je suis disposé à vous rencontrer rapidement, y compris au cours du weekend.

L'apaisement est une obligation après tant de drames auxquels nous avons dû tous, ensemble, collectivement, faire face.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma meilleure considération.

Serge LETCHIMY



Président du Conseil Exécutif de Martinique

Copies :

- Ministre des Outre-mer
- Equipe de médiateurs mandatés par le Gouvernement
- Représentants de l'intersyndicale
- Préfet de la Martinique
- Directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique